

RÈGLEMENT OFFICIEL

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

La 8^e édition de la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron est organisée le dimanche 13 septembre 2026 par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation.

ARTICLE 2 - PARCOURS

Le circuit d'une distance de 23,7 km cumule un dénivelé positif de 390 m et présente une partie non goudronnée de 1 km. Le départ s'effectue par vagues successives, à partir de 9 heures à Millau (boulevard de l'Ayrolle, au niveau du lavoir, à proximité de la place Frédéric Bompaire). L'épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre, en un temps limité et couplé à des barrières horaires strictes.

Cette course débute par une traversée de la ville, jusqu'au viaduc de Millau (traversée aller-retour - 4 920 m - sur l'ouvrage). Le parcours s'étend jusqu'au point d'arrivée, situé dans les allées du Parc de la Victoire.

ARTICLE 3 - INSCRIPTION ET ENGAGEMENT

3.1. Jauge limite

La jauge limite est de 13 000 participants pour le grand public et 1 500 participants pour les collaborateurs Eiffage.

3.2. Inscriptions

La Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron est ouverte à toute personne, homme ou femme, licenciée ou non et née avant le 31 décembre 2006.

Les inscriptions se font en ligne sur le site internet <https://www.course-eiffage-viaducdemillau.fr/> dans l'onglet « S'inscrire ».

Le règlement s'effectue par carte bancaire. Aucune inscription ne sera prise en compte sans réception de ce règlement et des documents cités à l'article 5.

Aucune inscription ne sera possible sur le village de remise des dossards (salle des Fêtes de Millau), les vendredi 11 et samedi 12 septembre 2026 (horaires : cf. article 6).

3.3. Tarifs

Les tarifs sont indiqués en TTC et hors frais de gestion.

- **Grand public**

Tarif Early* : du 06/01/26 au 20/01/26 <i>*Dans la limite des 1000 inscriptions</i>	35 €
Tarif 1 - du 21/01/26 au 31/03/26	38 €
Tarif 2 - du 01/04/26 au 30/06/26	43 €
Tarif 3 - du 01/07/26 au 10/09/26	48 €

- **Étudiant**

Le tarif étudiant est réservé aux personnes étudiantes des années 2025/2026 et 2026/2027 sur présentation d'un justificatif et d'une pièce d'identité au moment de l'inscription (âge limite : 26 ans).

Tarif 1 - du 06/01/26 au 31/03/26	23 €
Tarif 2 - du 01/04/26 au 30/06/26	25 €
Tarif 3 - du 01/07/26 au 10/09/26	27 €

- **Entreprise et groupe**

Les **offres « entreprise »** ou hospitalité, sont disponibles pour toutes les sociétés souhaitant organiser un événement de team building sportif. Ces offres « entreprise » sont consultables sur la page dédiée du site internet de l'évènement ou sur simple demande à : hospitalite@course-eiffage-viaducdemillau.fr

Le **tarif groupe** (plus de 10 personnes) est de **36 € TTC**. Ce tarif groupe comprend l'inscription et le retrait groupé pour les associations et les clubs.

3.4. Handisports

L'épreuve est ouverte aux coureurs handisports à l'exception des fauteuils roulants, pour des raisons de sécurité liées à la nature du parcours.

3.5. Garantie et condition d'annulation/de remboursement

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement ou de transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue comme unique responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, l'organisation déclinant toute responsabilité face à ce type de situation.

L'organisation se donne le droit de pouvoir interdire toute participation ultérieure à la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron à quiconque ayant rétrocédé et/ou revendu son dossard à une tierce personne.

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation d'un coût de 8 € TTC. La garantie annulation a pour objet de permettre le remboursement des frais engagés (déduction faite du montant de la garantie d'annulation et des options consommées) pour l'inscription à la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron.

Cette garantie couvre les cas suivants :

- Accident ou maladie entraînant un arrêt de travail couvrant la date de la course ;
- Maladie grave nécessitant une hospitalisation durant les trente jours précédant la manifestation ;
- Blessure empêchant la course à pied sur justification médicale datant de moins de trente jours précédant la manifestation ;
- Décès atteignant le conjoint ou concubin notoire, les ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

Les personnes ayant souscrit l'option « garantie annulation » et souhaitant annuler leur inscription pourront effectuer la demande en ligne, depuis le module d'inscription, en ajoutant le justificatif demandé.

Les demandes sont traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

Seules les personnes ayant souscrit à la garantie annulation pourront demander le remboursement total de leur inscription sur simple demande (déduction faite du montant de la garantie d'annulation et des options consommées).

Il ne sera effectué aucun remboursement hors garantie annulation souscrite.

ARTICLE 4 - PUBLICATION DU RÈGLEMENT

Le règlement peut être consulté sur le site internet de la manifestation ou sur simple demande par courrier postal à l'adresse suivante : Association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation - BP 60457 - 12104 Millau Cedex.

ARTICLE 5 - JUSTIFICATIF MÉDICAL

Depuis le 16 janvier 2024, la FFA a mis en place le Parcours Prévention Santé (PPS) pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical. Vous devrez vous connecter à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes vouées à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique.

En 2026, le Parcours Prévention Santé deviendra le Pass Prévention Santé, une évolution pour une pratique du running plus accessible et toujours plus sécurisée.

- Durée de validité allongée à 1 an
- Au tarif de 5 €
- Incluant une assurance responsabilité civile

Ce changement interviendra mi-janvier 2026.

Un numéro vous sera attribué. Il sera obligatoirement à indiquer sur votre tableau de bord participant pour finaliser votre inscription.

Pour les personnes majeures à la date de l'événement, 3 cas de figures :

- Vous disposerez d'une licence FFA 2026/2027 "Athlé Compétition", "Athlé Loisir Running" ou "Athlé Entreprise", vous devez saisir votre n° de licence sur votre inscription. Dans ce cas de figure il n'est pas nécessaire de compléter, une nouvelle fois, le Parcours Prévention Santé.
- Vous disposerez d'une licence FFA 2026/2027 "Athlé Découverte", "Athlé Encadrement", "Athlé Loisir Santé", vous devez :
 - Saisir votre n° de licence sur votre inscription.
 - Complétez le Parcours Prévention Santé et indiquez le numéro sur votre tableau de bord participant uniquement à partir de mi-janvier.
- Vous n'êtes pas licencié, vous devez compléter le Parcours Prévention Santé et indiquez le numéro sur votre tableau de bord participant à partir de mi-janvier.

Les informations devront IMPÉRATIVEMENT être renseignées avant le 10 septembre 2026 à 23h59.

Aucun dossard ne sera délivré si le dossier du participant n'est pas complet.

L'Organisation se réserve le droit de refuser tout document qu'elle jugerait comme suspect et possiblement falsifié au regard d'un faisceau d'indices. Il est rappelé à ce titre que la production d'un faux document constitue un délit de faux et usage de faux : l'article 441-1 du Code pénal sanctionne cette infraction d'une peine pouvant aller jusqu'à trois ans de prison et 45 000 euros d'amende.

L'invalidation d'un document ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une demande de remboursement des frais d'inscription de la part du participant.

ARTICLE 6 - DOSSARDS

Le dossard devra être accroché sur la poitrine (à l'aide d'épingles), porté à l'horizontale et être entièrement lisible durant toute la course. Toute personne ne portant pas de dossard sera écartée de la course. Aucun dossard ne peut être donné ou échangé auprès d'un autre coureur.

6.1 Conditions de récupération

Les dossards seront remis sur présentation :

- de l'email de confirmation d'inscription ;
- d'une pièce d'identité ;
- du PPS valide ou copie de licence (pour ceux qui ne l'ont pas déjà remis) ;
- du justificatif de scolarité fourni par l'établissement pour les étudiants.

6.2 Lieu

Salle des Fêtes, Parc de la Victoire, Avenue Charles De Gaulle, Millau

- Le vendredi 11 septembre 2026 de 15h à 19h30 ;
- Le samedi 12 septembre 2026 de 9h à 19h.

Aucun dossard ne sera remis le dimanche 13 septembre 2026, jour de l'évènement.

6.3 Cas particuliers

- Envoi du dossard par courrier :

Cette option ne peut être souscrite que par les coureurs habitant en France-Métropolitaine (limitée à 1000 souscriptions ou à la date limite du 14 août à 11h59 si cette jauge n'est pas atteinte).

Le coureur ayant opté pour l'option « envoi du dossard par courrier » (*option payante à choisir lors de l'inscription au tarif de 12 € TTC*) recevra son dossard en amont de la course à l'adresse mentionnée sur son formulaire d'inscription.

Le PPS ou la licence doit être adressé et validé au plus tard le 14 août 2026 à 11h59. Dans le cas contraire, le dossard ne pourra être envoyé, aucun remboursement ne sera envisageable, et le coureur devra se présenter le 11 ou le 12 septembre 2026 sur le village au Parc de la Victoire.

- Récupération par un tiers :

Il sera possible de récupérer le dossard d'une tierce personne sur présentation obligatoire de sa pièce d'identité.

- Dossards « Élite et Préférentiel » :

Un stand sera dédié à la remise des dossards « Élite et Préférentiel ». Le coureur ou son agent pourra retirer le dossard sur présentation de la pièce d'identité du coureur. Le justificatif de performance fourni devra indiquer un temps inférieur à :

- Pour les hommes : 35' sur 10 km, 1h20 sur semi-marathon ou 2h45 sur marathon ;
- Pour les femmes : 40' sur 10 km, 1h30 sur semi-marathon ou 3h00 sur marathon.

ARTICLE 7 - MATÉRIEL

Aucun matériel n'est obligatoire pour participer à cette épreuve, mais une réserve en eau et en énergie calorique est fortement conseillée. Les sacs à dos sont interdits sur la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron 2026, exceptés les sacs-réservoir simples (*type Camelbak®*). Les ceintures porte-gourde sont également autorisées.

ARTICLE 8 - CONSIGNES

Les consignes se situent dans la Salle des Fêtes du Parc de la Victoire, et seront ouvertes le dimanche 13 septembre 2026, de 7h à 14h30.

ARTICLE 9 - TEMPS MAXIMUM AUTORISÉ

Trois points de ravitaillement sont installés sur les parcours ainsi qu'un quatrième dans la zone arrivée.

Est considéré comme « Finisher » le participant ayant franchi TOUS les points intermédiaires et la ligne d'arrivée dans le temps maximal imparti. Les temps limites de mise hors course sont les suivants :

KM 8,3	Entrée sur l'aire d'autoroute, à la sortie du ravitaillement	11h00
KM 12,8	Demi-tour situé sur le viaduc de Millau	11h50
KM 15,7	Sortie de l'autoroute A75, sortie du ravitaillement	12h15
KM 23,7	Arrivée	13h30

Les barrières horaires sont calculées par rapport au départ de la dernière vague pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé. Les coureurs qui ne les franchissent pas sont reconduits en navette vers Millau.

Les horaires et les kilométrages ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés jusqu'au dernier moment en fonction d'une part des contraintes de parcours et d'autre part des contraintes météorologiques.

Il est important de noter qu'un concurrent qui quitte une zone hors délai et qui poursuit jusqu'à l'arrivée engage sa propre responsabilité et ne sera pas classé à l'arrivée.

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir de la zone de ravitaillement avant le temps limite fixé (quelle que soit l'heure d'arrivée à la zone de ravitaillement).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète. Il ne pourra alors en aucun cas être considéré comme « Finisher ».

Après le passage du véhicule de fin de course, les concurrents doivent se conformer aux règles de circulation (Code de la Route).

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les temps limites de mise hors course en liaison avec les préfetures concernées.

ARTICLE 10 - DISQUALIFICATION

Le jury d'épreuve (cf. ci-dessous) peut prononcer la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement, en particulier pour les raisons suivantes :

- ne pas porter le dossard dans son intégralité ;
- ne pas respecter l'entrée dans le sas de départ à l'emplacement prévu ;
- se faire suivre par un cycliste, un engin motorisé ou un coureur à pied non inscrit à la course ;
- être accompagné d'un animal ;
- se faire ravitailler sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement prévues ;
- jeter papiers, bouteilles vides, ou emballages de barre ou de gel énergétique en dehors des emplacements prévus à cet effet ;
- ne pas respecter le parcours dans son intégralité ;
- ne pas respecter les mesures de sûreté (dispositif Vigipirate) ;
- ne pas respecter les bénévoles et les membres de l'organisation ;
- transférer son dossard à un autre coureur ;
- dépasser les temps limites imposés par l'organisation ;
- ne pas respecter l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

Les contrôleurs, témoins de ces irrégularités, ont pour mission de mettre hors course les contrevenants. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron 2026.

Le jury d'épreuve se compose :

- du Président de l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation ;
- de l'organisateur ;

- du directeur de course ;
- du coordinateur responsable de la sécurité ;
- du responsable de l'équipe médicale ;
- des responsables de zones de contrôle concernées ;
- ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président de l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

A noter également que les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours, hormis ceux appartenant à l'organisation. La présence d'animaux est également strictement interdite sur le parcours.

ARTICLE 11 - RÈGLES DE SÉCURITÉ DU VIADUC DE MILLAU

Lors de la traversée du viaduc de Millau, dans les deux sens, un service de surveillance est présent pour veiller au bon respect des règles de sécurité suivantes :

- ne pas changer de voie en passant de l'autre côté des murets en béton ;
- ne pas marcher ou courir sur la corniche entre la glissière et les écrans brise-vent ;
- ne pas escalader les écrans brise-vent ;
- ne pas monter sur les glissières de sécurité ou les murets en béton ;
- ne pas monter ou s'accrocher sur tous supports de signalisation ;
- ne pas jeter des déchets sur le trajet (bouteilles vides, emballages de gels ou barres énergétiques).

ARTICLE 12 - SERVICES GÉNÉRAUX

Dans le cadre du dispositif Vigipirate, la sécurité est renforcée sur l'épreuve. De ce fait, les coureurs doivent se conformer aux règles en vigueur : fouilles, palpations lors de l'entrée dans les sas.

Le dispositif de secours est assuré par des associations agréées par la Sécurité Civile et par des sociétés privées. Celles-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Son dossard lui sera alors retiré, signifiant sans appel sa mise hors course.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue comme responsable en cas d'accident.

Le coureur autorise l'organisation à lui prodiguer tous les soins médicaux et/ou l'hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

ARTICLE 13 - CHRONOMÉTRAGE

Les règles de chronométrage qui s'appliquent à la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron sont les suivantes : temps réel pour tous les participants.

Le chronométrage est assuré grâce à un système de puce collée au dossard. Cette puce est initialisée automatiquement sur la ligne de départ et sert à mesurer le temps du participant sur la totalité de la distance.

Pour être classé à l'arrivée, le concurrent doit obligatoirement être pointé au niveau des points suivants : ligne de départ, points intermédiaires ainsi que sur la ligne d'arrivée. Un concurrent ne parcourant pas la totalité de la distance ne pourra être classé à l'arrivée.

Le coureur s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Article 14 - CLASSEMENTS ET CHALLENGES

La remise des prix a lieu le dimanche 13 septembre 2026 à l'issue de l'épreuve sur le podium situé dans le Parc de la Victoire à proximité de la zone d'arrivée.

Un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme seront établis sur la base des règles de chronométrage évoquée dans l'article 13.

Rappel : le classement général est réalisé sur la base du temps réel (depuis le passage sous l'arche de départ jusqu'à la ligne d'arrivée).

Sur la base du temps réel, la cérémonie protocolaire récompensera :

- Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement général provisoire de l'épreuve. Important : les coureurs souhaitant performer et espérant être récompensés à la cérémonie protocolaire doivent obligatoirement partir dans la 1^{ère} vague de départ (Elite et Préférentiel).
- Le premier homme et la première femme de chaque catégorie FFA (d'Espoirs à Masters) de l'épreuve.
- Les gagnants des trois Challenges :
 - « CLUB » ;
 - « ENTREPRISE » ;
 - « NOMBRE ».

Ci-dessous les règles de classement pour les 3 challenges :

- **Challenge Club**

Pour s'inscrire au « Challenge Club », il faut obligatoirement mentionner dans la case prévue à cet effet sur le formulaire d'inscription le numéro de licencié FFA.

Pour être classé dans ce challenge, le club doit être affilié à la Fédération Française d'Athlétisme et doit rassembler au moins 5 « finishers ». Le classement est établi par cumul des temps réels de course des 5 meilleurs membres du club. L'équipe ayant le plus faible total remporte le « Challenge Club ». En cas d'égalité, le club ayant le 5^e meilleur temps sera déclaré vainqueur.

- **Challenge Entreprise**

Pour être classée dans ce challenge, l'entreprise doit souscrire une offre hospitalité et doit rassembler au moins 5 « finishers ». Le classement est établi par cumul des temps réels de course des 5 meilleurs collaborateurs de l'entreprise. L'entreprise ayant le plus faible total remporte le « Challenge Entreprise ». En cas d'égalité, l'entreprise ayant le 5^e meilleur temps sera déclarée vainqueur. Pour en savoir plus, écrire à hospitalite@course-eiffage-viaducdemillau.fr

- **Challenge du Nombre**

Pour être classé dans ce challenge, le groupe (*entreprise, institution, association ou club*) doit rassembler le plus grand nombre d'arrivants. Le classement est établi suivant les groupes réunissant le plus grand nombre d'arrivants.

ARTICLE 15 - ASSURANCES

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol pouvant survenir aux concurrents ainsi qu'aux tiers durant le déroulement de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Une telle assurance peut être souscrite auprès de l'organisme de son choix et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme. Les organisateurs sont couverts par une assurance en responsabilité civile.

ARTICLE 16 - DROITS D'IMAGE

Par sa participation à la 8^e édition de la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron, chaque concurrent autorise expressément l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation et les partenaires de l'épreuve, à utiliser les images prises pendant l'épreuve sur tous supports sur lesquels il pourrait apparaître, et ce pour une durée illimitée, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée. Cette autorisation est valable pour le monde entier.

ARTICLE 17 - MESURES SANITAIRES

Afin d'assurer la sécurité sanitaire des participants, des mesures strictes pourront être mises en place par l'Organisation. Ces mesures, découlant directement des autorités compétentes, seront celles en vigueur à la date de

l'événement et seront à respecter scrupuleusement sous peine de sanctions. Une fiche spécifique liée à ces mesures sanitaires pourra être éditée et partagée à l'ensemble des participants à l'approche de l'événement.

ARTICLE 18 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation est impliquée dans la protection des données personnelles et s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »), notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soit déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Lors de son inscription à un événement sportif organisé par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation, le client est informé et accepte que ses données personnelles soient :

- (i) collectées sur le site internet <https://www.course-eiffage-viaducdemillau.fr/>, propriété de l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation ;
- (ii) collectées sur le site www.in.njuko.com, propriété de NJUKO ;
- (iii) utilisées par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation, qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD et par OSE - Outdoor Sports Experiences son prestataire sous-traitant.

18.1 Identité du responsable du traitement

L'identité et les coordonnées du responsable du traitement des données à caractère personnel sont les suivantes : Association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation, ayant pour numéro unique d'identification 831 675 483 00018, dont le siège social est situé au Péage de Saint Germain - BP 60457 - 12104 Millau Cedex. Email de contact : contact@course-eiffage-viaducdemillau.fr.

Vos données personnelles sont collectées par notre prestataire sous-traitant : OSE - Outdoor Sports Experiences, SAS ayant pour numéro unique d'identification 519 318 463 RCS Nanterre, dont le siège social est situé 33, rue du Général Leclerc 92130 Issy-les-Moulineaux. Email de contact : contact@ose-event.com.

18.2 Données et informations collectées

Les données collectées sont :

- Des données nécessaires à l'inscription pour l'événement sportif organisé par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation :

Lors de votre inscription, vous êtes amené à fournir des données obligatoires identifiées sur le site par un astérisque : nom, prénom, date de naissance, genre, nationalité, adresse électronique, téléphone portable, adresse postale, langue, informations relatives à la personne à prévenir en cas d'incident de course (nom, prénom, téléphone), certificat médical pour aptitude à la compétition.

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes légales, techniques ou organisationnelles de l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation.

- Des données facultatives :

Lors de votre inscription, d'autres données sont demandées mais ne sont pas indispensables à votre inscription (nom du club adhérent, téléphone fixe, etc.).

Par ailleurs, l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation ou OSE - Outdoor Sports Experiences sont susceptibles de vous adresser, postérieurement à l'événement sportif, une ou plusieurs enquête(s) de satisfaction et de collecter, à cette occasion, des données supplémentaires, telles que notamment : niveau de pratique sportive, habitudes de consommation, catégorie socioprofessionnelle, loisirs, participation à des événements, matériels et équipements utilisés, etc.

- Des données relatives au paiement :

Lors d'une inscription, le prestataire bancaire de paiement collecte et traite des données concernant vos moyens de paiement (numéro de carte bancaire, date de fin de validité de la carte bancaire, cryptogramme visuel (non conservé),

etc.). Les coordonnées de votre moyen de paiement communiquées lors de votre inscription sont cryptées grâce à un protocole de sécurité et ne transitent jamais en clair sur le réseau. Les données concernant vos moyens de paiement ne sont pas communiquées par le prestataire bancaire.

- Données techniques :

L'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation est susceptible de collecter des données techniques telles que les données de connexion, l'adresse IP conformément à la législation applicable, et le cas échéant avec votre accord, pour l'utilisation de certaines technologies telles que les cookies.

Aucune donnée sensible n'est collectée, à savoir les informations concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, etc. (art. 9 du RGPD).

18.3 Finalités du traitement

L'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- Gestion et validation des inscriptions aux épreuves sportives organisées par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation,
- Gestion de la relation information avec le participant par email et/ou SMS concernant l'événement auquel il s'est inscrit (confirmation de la bonne prise en compte de l'inscription, confirmation de la validation ou du refus de l'inscription, information sur l'épreuve sportive, information sur les résultats, etc.).

OSE - Outdoor Sports Experiences utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- Envoi d'enquêtes de satisfaction réalisées à des fins scientifiques et statistiques (par le biais de sondages ou de questionnaires) ;
- Réalisation d'études statistiques ;
- Information relative aux offres et activités de l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation et autres formes de services connexes ;
- Envoi d'emails ou SMS afin de vous informer sur des événements sportifs susceptibles de vous intéresser organisés par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation ou un organisateur tiers ;
- Partage des données avec nos partenaires privilégiés (industriels, médias, institutionnels) à des fins de communication d'offres promotionnelles, publicités et autres communications commerciales (sous réserve de votre accord préalable lorsqu'il est requis et du respect de votre droit d'opposition, conformément aux règles applicables en matière de prospection commerciale).

18.4 Conservation des données

Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

Vos données seront supprimées si vous ne répondez à aucune de nos sollicitations pendant trois ans.

Nous pouvons toutefois conserver vos données plus longtemps afin de respecter nos obligations légales et réglementaires, ou résoudre des litiges.

18.5 Destinataires des données

Les données personnelles collectées lors de votre inscription en ligne sont susceptibles d'être communiquées :

- Aux services internes de l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation (personnel administratif, employés et préposés) ;
- Aux prestataires de services et partenaires contractuels de l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation qui interviennent et contribuent directement à la gestion des inscriptions et à l'organisation de l'événement sportif (chronométrateur, fabricant des dossards, société en charge de l'assistance médicale, etc.) ;
- Aux partenaires privilégiés de l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation (industriels, médias, institutionnels), avec votre accord, afin notamment de proposer des produits et/ou services ou à des fins de prospections commerciales et/ou de communications publicitaires.

L'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation demande à ses prestataires et partenaires de mettre en place des mesures strictes de confidentialité et de protection des données.

Si vous y avez expressément consenti lors de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet, vous êtes susceptible de recevoir par appel téléphonique et/ou courrier postal ou par email ou SMS des offres promotionnelles de nos partenaires commerciaux à qui vos données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer selon les conditions prévues ci-après.

En choisissant de participer à l'évènement sportif, les participants reconnaissent et acceptent que :

- Leur nom et prénom(s) figurent sur la liste officielle de départ publiée sur le site <https://www.course-eiffage-viaducdemillau.fr/>
- À l'issue de l'évènement sportif, les informations liées à leur prestation sportive (notamment résultats, photos et vidéos) soient publiées sur le site <https://www.course-eiffage-viaducdemillau.fr/> ; les dits résultats étant susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision, par écrit, à notre sous-traitant à l'adresse suivante : OSE - Outdoor Sports Experiences - Traitement des données personnelles Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron - 33, rue du Général Leclerc - 92130 Issy les Moulineaux, et ce au plus tard un mois avant l'évènement sportif afin que les mesures adéquates soient prises.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données collectées sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Certains des destinataires mentionnés ci-dessus sont susceptibles d'être établis en dehors de l'Union européenne et d'avoir accès à tout ou partie des informations personnelles collectées par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation.

Vous consentez expressément à ce que vos données puissent être transmises à des prestataires ou partenaires situés hors Union européenne.

Dans ce cadre, l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation s'engage à garantir la protection de vos données conformément aux règles les plus strictes notamment à travers la signature, au cas par cas, de clauses contractuelles basées sur le modèle de la Commission européenne, ou tout autre mécanisme conforme au RGPD, dès lors que vos données personnelles sont traitées par un prestataire en dehors de l'Espace Economique Européen et dont le pays n'est pas considéré par la Commission européenne comme assurant un niveau de protection adéquat.

18.6 Offres commerciales

L'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation et son prestataire sous-traitant OSE - Outdoor Sports Experiences sont susceptibles de vous adresser, par courrier, email, sms, téléphone, des informations relatives à leurs offres et services analogues à ceux que vous avez achetés, ce que vous reconnaissez et acceptez.

Vous disposez, à tout moment et sans frais, de la possibilité de vous opposer à ces envois de prospections commerciales selon les conditions prévues ci-après.

18.7 Droits de la personne concernée

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les personnes concernées par les données personnelles traitées possèdent un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de ses données personnelles. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation et/ou ses partenaires.

Ces droits s'exercent par courriel à l'adresse suivante : contact@ose-event.com

Nous vous remercions de préciser votre nom, prénom, l'objet de votre demande et de fournir un justificatif d'identité valide. En vertu de l'article 12.6 du RGPD, en cas de doutes raisonnables quant à l'identité de la personne physique

présentant la demande, l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation ou son prestataire peut demander que lui soient fournies des informations supplémentaires nécessaires pour confirmer l'identité de la personne concernée.

En vertu de l'article 12.3 du RGPD, l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation s'engage à fournir à la personne concernée les informations sur les mesures prises à la suite d'une demande relative aux droits précités ci-dessus, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos offres, sollicitations et actualités, vous avez également la faculté de nous l'indiquer en cliquant sur le lien de désinscription situé en bas de chaque communication.

Si vous ne souhaitez pas recevoir les actualités, invitations ou offres promotionnelles de nos partenaires, vous avez la faculté de nous l'indiquer dans le cadre de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire (<https://www.bloctel.gouv.fr/>).

Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

18.8 Contact

Pour toute autre question complémentaire relative à notre politique de protection des données ou à la manière dont sont traitées vos données personnelles, nous vous invitons à adresser un courrier à OSE - Outdoor Sports Experiences, Traitement des données personnelles de la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron - 33, rue du Général Leclerc - 92130 Issy les Moulineaux, ou un email à l'adresse suivante : contact@ose-event.com

18.9 Modifications des présentes

Les présentes pourront faire l'objet d'une actualisation. Les modifications entreront en vigueur dès la publication de la nouvelle version sur le site <https://www.course-eiffage-viaducdemillau.fr/>

ARTICLE 19 - CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure et de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, l'horaire de départ, ainsi que d'annuler l'épreuve, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 20 - DISPOSITIONS DIVERSES

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. L'utilisation de supports permettant d'écouter de la musique est tolérée par l'organisation. Cependant, pour des raisons de sécurité évidentes, l'organisateur déconseille fortement l'utilisation d'oreillettes pouvant nuire à l'écoute de son propre environnement pendant l'épreuve. L'utilisation de ces supports est sous la responsabilité exclusive du participant.

ARTICLE 21 - LITIGE

Toute réclamation, en vue d'un règlement amiable, doit être faite par écrit à l'organisateur aux coordonnées suivantes :

- Avant le 10 septembre 2026 : envoi d'un email à contact@course-eiffage-viaducdemillau.fr ;
- Le 11 et 12 septembre 2026 au stand « Litiges » présent sur le village ;
- Après l'événement : envoi d'un email à contact@course-eiffage-viaducdemillau.fr;

ARTICLE 22 - ECO-RESPONSABILITÉ

La Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron se veut exemplaire en termes d'éco-responsabilité. Aussi nous invitons nos coureurs à bien vouloir :

- respecter l'environnement (faune, flore, déchets) tout au long du parcours ;
- privilégier le covoiturage pour se rendre sur l'événement ;
- être solidaire et porter assistance à un autre coureur qui se blesse ;
- rester courtois, respecter les bénévoles et les équipes d'organisation ;
- ne pas tricher et s'interdire la prise de toute substance susceptible de modifier artificiellement sa capacité physique pendant l'épreuve ;
- rejeter toute forme de discrimination.